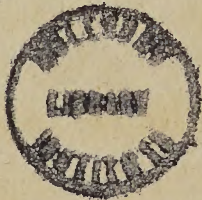
PRÉCIS DE FAITS.



La plupart des Découvertes utiles ont été, dans leur origine, l'objet des contradictions les plus marquées. Cette variété d'opinions a sa source dans l'imperfection humaine : et s'il fallait lui assigner une cause plus déterminée, on la trouverait dans l'influence des petites passions qui agissent sur tous les hommes. Les uns adoptent avec enthousiasme, les autres rejettent avec prévention, tout ce qui porte le cachet de la nouveauté : et presque toujours, ce n'est que du temps et de l'expérience que la vérité reçoit ce caractère d'immutabilité qui lui est propre.



PRÉCIS

DES PRINCIPAUX FAITS

OFFICIELS

RELATIFS A LA DÉCOUVERTE,

DITE : QUINTESSENCE ANTI-PSORIQUE

ou EAU DE METTEMBERG;

Remède extérieur, à la fois curatif et préservatif des effets de la *Contagion* et de la *Dégénération* de la Gale), où sont présentés les résultats des Expériences publiques, renouvellées sur trois points différens de l'Empire, en vertu des ordres de Son Excellence Monseigneur CHAMPAGNY, Ministre de l'Intérieur :

SUIVI

De Faits particuliers, dont les uns prouvent les succès constans qui ont mérité à l'Auteur la confiance publique; et les autres attestent son dévouement au GOUVERNEMENT.

MAISON DITE BICÊTRE
ET HOSPICE SAINT-SAUVEUR, À LILLE,
DÉPARTEMENT DU NORD. (1806.)

Gales rebelles aux remèdes connus.

DES Sujets affectés de Gales invétérées, opiniâtres et dégénérées, après avoir inutilement subi les traitemens ordinaires par le soufre et le mercure, ont été jugés radicalement guéris par la Commission spécialement chargée d'employer le Procédé de *Mettemberg*

Traitement préservatif.

Il a eu lieu sur un Sujet, que MM. les Commissaires ont fait coucher pendant deux mois et demi avec différens Galeux, et chez lequel ils n'ont jamais remarqué aucun symptôme de Gale.

GRAND-HÔTEL-DIEU DE LYON,
DÉPARTEMENT DU RHÔNE. (1806.)

Maladies Chroniques, à la suite de Gales guéries par les méthodes usitées.

PLUSIEURS affections de poitrine et une Hydropisie générale que la Commission spéciale ne soupçonnait point tenir à un vice psorique dégénéré, et qu'elle regardait comme des maladies très-graves, ont été guéries en quarante jours.

Effets curatif et préservatif.

Pour prouver la sûreté de son Remède et la promptitude avec laquelle il neutralise et détruit le vice psorique dans sa naissance, l'Auteur *s'est inoculé la Gale* devant MM. les Commissaires, et a complété la preuve. Toutes les Sœurs hospitalières qui ont fait usage de la *Quintessence de Mettemberg*, ont été préservées de l'effet de la *Contagion;* tandis que sept autres Sœurs, qui ne l'ont pas employée, ont été infectées de la Gale.

MAISON DE RÉPRESSION, DE SAINT-DENIS, DÉPARTEMENT DE LA SEINE. (1807.)

Traitement comparatif. Contre-Épreuve.

LA Commission spéciale a soumis au Procédé de *Mettemberg* deux individus, que MM. les Médecin et Chirurgien de la Maison venaient de guérir de la Gale par les méthodes usitées; et deux autres individus, qui n'avaient jamais eu la Gale, et qui se portaient bien d'ailleurs.

Résultats. Il est survenu aux deux individus qui avaient eu la Gale, des sueurs copieuses, accompagnées de fortes démangeaisons, des éruptions prurigineuses, *sous les formes miliaire, dartreuse, érysipélateuse*, entre les doigts, à la paume des mains, aux poignets, à la saignée, à l'intérieur des cuisses et des jambes, aux pieds, etc.; tandis que les deux autres individus, qui n'avaient jamais eu la Gale, n'ont éprouvé aucun de ces effets; seulement, la transpiration a été chez eux généralement plus facile; mais il n'est survenu ni sueurs copieuses, ni démangeaisons, ni éruptions prurigineuses et réitérées aux parties que la Gale a coutume d'affecter: des lotions journalières, prolongées pendant plus d'un mois, n'ont produit sur la peau d'autre impression que n'en aurait produite l'eau commune; d'ailleurs, bonne santé.

Effets curatif et préservatif.

Ils ont eu lieu sur plusieurs personnes.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

SI MM. les Commissaires diffèrent dans leurs opinions, partout cependant les effets et les résultats sont les mêmes. Le vice psorique le plus ancien et le plus dénaturé a été expulsé hors du corps, par des éruptions successives et par des sueurs abondantes, chez tous les individus qui en étaient affectés, excepté chez l'*Hydropique* de Lyon dont vingt-deux Médecins et Chirurgiens Commissaires avaient pronostiqué la mort et qui a eu trois cent cinquante selles critiques et salutaires produites par les lotions; ce qui prouve physiquement la dépuration de la masse humorale, et ce qui est conforme aux Imprimés de l'Auteur. Tous ces faits viennent en confirmation des premières Expériences officielles faites à l'Hospice de la Maternité de Paris, et dont les Procès-verbaux et le Rapport ont été imprimés en l'an IX. *Experientia judex.*

Les symptômes accessoires, qualifiés d'accidens parce qu'ils surviennent dans quelques cas de Gale dégénérée ou compliquée, tiennent à l'effet de la transition de la maladie qui, passant de l'état chronique à l'état aigu, amène en vertu des lois physiologiques, des crises favorables à

l'expulsion du virus par les émonctoires les plus naturels, c'est-à-dire par les pores transpirables.

Au surplus, la Méthode pour l'emploi du Remède en est partie intégrante et inséparable ; et il est suffisamment démontré et reconnu, par les résultats des analyses chimiques faites officiellement, que la *Quintessence anti-psorique de* Mettemberg *peut sans danger être employée à l'extérieur avec les modifications convenables et indiquées par l'Auteur.*

SUCCÈS PARTICULIERS, QUI COMMANDENT LA CONFIANCE PUBLIQUE.

Depuis la Loi du 21 Germinal an XI, sur l'exercice de la Pharmacie, qui prohibe sévèrement l'annonce et la vente de tous les Remèdes secrets, mais dont l'esprit n'est pas de s'opposer aux progrès de l'Art de guérir ; *Mettemberg*, en qualité d'Officier de Santé, *de droit*, conformément aux dispositions des articles 11 et 23 de la Loi du 19 Ventôse an XI, relative à l'exercice de la Médecine, s'est principalement fait connaître par un Procédé nouveau, *pour la Cure des Maladies Chroniques, où l'on peut être porté à présumer comme cause essentielle une Gale répercutée ou dégénérée, et pour prévenir l'effet de la Contagion de la Gale.* Cette conduite lui a paru d'autant plus légitime, que sa propre Invention consiste autant dans l'usage raisonné et circonscrit de la *Quintessence anti-psorique*, que dans sa composition exacte et invariable. Pour ne point fatiguer ici le Lecteur, on s'est borné à lui prouver par les Pièces suivantes : que la Découverte de l'Auteur a toujours été recommandée et qu'elle ne cesse d'être reconnue utile, par des Médecins justes et éclairés, par des Pharmaciens distingués ; qu'enfin elle réunit en sa faveur le suffrage impartial d'un grand nombre de Membres des Autorités publiques.

Bordeaux, ce 1er Germinal an 13.

Je soussigné, Professeur d'Anatomie à l'Ecole élémentaire de Médecine de Bordeaux, Membre correspondant de la Société de Médecine de Paris, Président de la Société Médicale, etc. ; certifie avoir traité d'un vice psorique M. *Burgan*, âgé d'environ 60 ans. La maladie se manifestait sur les parties latérales des joues et le menton ; ces régions étaient couvertes de croûtes très-épaisses. Il en avait également aux deux jambes et aux pieds. Cette maladie étoit ancienne ; mais enfin elle a cédé aux Traitement et Moyen découverts par M. *Mettemberg*. Je dois ajouter que j'ai eu grand soin d'établir un bon régime, des bains et des boissons appropriées à la nature du vice morbifique.

Une Dame de 45 ans, également affectée d'une ancienne Gale qui avoit dégénéré en de grandes plaques dartreuses sur les avant-bras et aux deux mains, a été aussi parfaitement guérie par le même Procédé.

Ce que je certifie véritable.

Signé Moulinié.

Je soussigné, Docteur en Médecine, Membre de la Société médicale d'Emulation, Membre du ci-devant Collége de Chirurgie, ancien Professeur au même Collége de Chirurgie de cette ville, Chirurgien commis pour les Rapports au Tribunal de première Instance du Département de la Gironde, séant à Bordeaux; certifie que M.*****, âgé d'environ 40 ans, d'un tempérament sanguin, demeurant à Bordeaux, rue Sainte-Catherine, a été guéri de douleurs vagues répandues dans tout son corps, douleurs qui l'affectaient depuis environ quatre ans, et dont la cause résidait dans une humeur dartreuse dont l'éruption s'est faite sur le dos de la main droite; il avait été affecté d'une dartre avant ses douleurs. Cette guérison a été opérée par l'usage extérieur *de l'Eau de Mettemberg*. M.***** jouit actuellement et depuis environ six mois, d'une santé des plus agréables, sans avoir aucun signe extérieur de la maladie cutanée qui lui occasionnait tous ses maux. En foi de quoi j'ai signé à Bordeaux, ce 18 Nivôse an 13.

Signé Dufourg.

EXTRAIT de la Correspondance relative au Dépôt Philantropique établi à l'Hôpital-Général d'Angoulême, Département de la Charente, d'après l'autorisation de Monsieur le Préfet.

Angoulême, le 10 Juillet 1806.

LE VICE-PRÉSIDENT DES HOSPICES,

A M. Mettemberg, à Paris.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous écrire le 26 Juin dernier, en vous donnant avis que Madame Clergeon, Hospitalière à l'Hôpital-Général, a vendu une grande partie de vos cinquante bouteilles d'*Eau* qu'elle avoit en main pour votre compte : je vous apprendrai avec plaisir, qu'il n'y a aucun inconvénient à ce que vous en expédiez cent bouteilles; je pense qu'elles se placeront facilement, en ce que ce Remède commence à être connu et fait des cures merveilleuses. Vous les adresserez, comme à l'ordinaire, à l'Hôpital-Général.

Signé F. R. Gilbert.

Nota. Dans ce Dépôt, la quatrième bouteille du débit est destinée au Traitement *gratuit* des Pauvres et à préserver de l'effet de la *Contagion* de la Gale tous les Desservans de l'Hôpital.

Bellac, 8 Avril 1807.

LE PROCUREUR IMPÉRIAL *près le Tribunal de première Instance de l'Arrondissement de Bellac, Département de la Haute-Vienne,*

A M. Mettemberg, à Paris.

Je consens, Monsieur, avec plaisir, que vous fassiez insérer dans votre nouveau Recueil les lettres que je vous ai adressées sur les salutaires effets que j'ai éprouvés de votre *Quintessence;* je n'en ai fait usage qu'après avoir employé inutilement les secours de la Médecine; remèdes intérieurs, cautères, tout a été inutile; rien n'a soulagé le mal qui couvrait mes jambes depuis 15 ou 20 ans, mais qui avait considérablement augmenté dans les dernières années. Je dois ma guérison à votre *Essence,* je n'éprouve plus aucun mal; les cautères sont fermés; et mes amis me félicitent chaque jour de ma bonne santé. Si vous trouviez quelqu'incrédule, qu'il s'adresse à moi, et j'éclaircirai ses doutes. Recevez de nouveau l'expression de ma reconnaissance.

Signé Lacroix.

Nota. A la suite d'une Gale dont M. Lacroix fut affecté en 1771, et qui disparut par les remèdes ordinaires, il lui était survenu aux jambes des dartres miliaires qui en dernier lieu étaient devenues vives; la dépuration de la masse humorale s'est effectuée, conformément à l'article sur la *Gale dégénérée ou dénaturée,* décrit dans les Imprimés de *Mettemberg*, et au moyen de dix bouteilles de *sa Quintessence anti-psorique.*

SERVICE DE SANTÉ. —— ARMÉE D'ITALIE.

Au Quartier-Général, à Milan, le 16 Avril 1807.

P. J. MALATRET, Pharmacien en chef de l'Armée,

A M. Mettemberg, à Paris.

Pendant plusieurs années de résidence à Paris, où je dirigeais *la Pharmacie centrale des Hôpitaux Militaires, établie à l'Ecole Militaire*, j'ai été témoin des résultats satisfaisans qu'ont obtenus plusieurs personnes de ma connaissance auxquelles je conseillai l'usage *de votre Quintessence anti-psorique ;* je désirerais donc, Monsieur, faire connaître et apprécier ce Remède en Italie, et pour y parvenir il est nécessaire que j'en aie le plus promptement possible quelques bouteilles d'échantillon ; veuillez m'en adresser une demi-douzaine bien emballées, par la diligence, et mettre toute célérité dans cet envoi dont je vous ferai remettre le montant par la voie que vous m'indiquerez.

Il sera possible dans la suite d'établir un Dépôt de votre *Quintessence* à Milan, Venise, Bologne, etc. J'aurai soin de vous indiquer, quand il en sera temps, les Pharmaciens qui pourront mériter votre confiance à cet égard.

J'ai l'honneur de vous saluer très-respectueusement.

Signé Malatret.

P. S. La caisse devra m'être adressée, comme ci-après : A M. Malatret, Pharmacien en chef de l'Armée d'Italie, au Quartier-Général, à Milan.

Paris, le 22 Mai 1807.

Chargé par *intérim* d'une Pension composée de soixante Élèves dont vingt étaient déjà infectés de la Gale (selon l'avis de plusieurs Médecins), je certifie que dans l'espace de quatorze jours il ne fut plus question de cette Maladie contagieuse ; et *l'Eau de Mettemberg* fut seule administrée par la personne que l'Auteur avoit chargée de faire les lotions. Pour ne point perdre le Pensionnat, on faisait accroire aux Enfans qu'ils avaient été piqués par des Cousins : et on leur faisait envisager le Remède comme objet de toilette et de propreté : douze bouteilles ont suffi pour guérir les uns et préserver les autres. Aucun des parens n'a été instruit du Traitement. Voilà ce dont j'ai été témoin, il y aura deux ans cet été. En foi de quoi, etc.

Signé Ray, Jurisconsulte, rue Saint-Louis, près le pont Saint-Michel, n° 9.

Paris, le 29 Mai 1807.

A M. Mettemberg.

Vous desirez, Monsieur, que j'atteste « qu'étant affecté d'une Dartre opiniâtre » à la main, résultat d'une Gale gagnée aux Armées, j'en ai été radicalement » guéri, il y a trois ans, par votre Procédé ». C'est un hommage que je m'empresse de rendre à la vérité.

J'ai l'honneur de vous saluer, Monsieur.

Signé Leroy, Tribun.

Lyon, le 20 Août 1806.

Nous soussignés Chirat et le Boeuf, Administrateurs chargés de l'intérieur de l'Hôtel-Dieu, sur la demande qui nous a été faite par M. *Mettemberg*, certifions, pour rendre hommage à la vérité, qu'il a apporté le plus grand zèle dans ses Expé-

riences faites à l'Hospice, d'après les ordres de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur. *Signé* Chirat, D. le Boeuf.

RAPPORT sur les Expériences officielles, faites à Lyon.

A Son Excellence Monseigneur le Ministre de l'Intérieur.

M. *Mettemberg* ayant réclamé mon témoignage sur ce qui s'est passé à l'Hôtel-Dieu de Lyon, je me borne à exposer à Votre Excellence ce que j'ai vu, sans entendre en aucune manière m'immiscer dans des questions de Médecine, objet sur lequel je n'ai pas la moindre connaissance.

Votre Prédécesseur ayant ordonné une Expérience à Lyon; l'Administration des Hôpitaux dont je suis membre, mit à la disposition de M. le Préfet une salle de l'Hôtel-Dieu; la Commission des Médecins ayant été formée, on y plaça douze Malades : chaque semaine, en fesant une visite à l'Hôtel-Dieu, je visitai cette salle, des douze Malades plusieurs me paraissaient dans un état déplorable; les uns avaient des signes apparens de Gale, d'autres n'en offraient point, un me parut hydropique; ce dernier a eu d'énormes évacuations; les autres ont montré successivement des éruptions à la peau, bien qu'il ne parût rien à ma première visite; *tous les douze* sont sortis vivans de l'Hôtel-Dieu, tous les douze m'ont paru guéris, ils avaient le visage de la santé, l'œil bon, le teint satisfesant; l'appétit était revenu; quelques-uns que j'ai eu depuis l'occasion de rencontrer dans la ville, m'ont assuré qu'ils se portaient à merveille, et se félicitaient du bonheur qu'ils avait eu d'être tombés en des mains aussi habiles.

Voilà, Monseigneur, ce que j'ai vu, ce que j'ai attesté à votre Prédécesseur, chez lequel j'ai rencontré une fois M. *Mettemberg*, ce que j'attesterai toujours, parce que c'est l'exacte vérité.

Daignez agréer l'expression de mon profond respect.

Signé VOUTY,

Président du Conseil général d'Administration des Hôpitaux de Lyon, Premier Président de la cour d'Appel, Commandant de la Légion d'Honneur.

OBSERVATION sur un Epileptique *guéri par l'*Eau Anti-psorique *de M. Mettemberg.*

Angoulême, le 30 Juillet an 1807.

Le Préfet du Département de la Charente, Membre de la Légion d'Honneur,

A M. Mettemberg, ancien Chirurgien-Major aux Armées, rue d'Enfer, n° 11, à Paris.

Monsieur,

Ayant été informé du plein succès de votre *Eau* sur un Épileptique, je me suis adresse au Médecin qui en a prescrit l'usage, pour obtenir tous les renseignemens et sur l'existence de la maladie, et sur le traitement suivi.

L'Extrait du Livre-Journal que m'a transmis M. Dassit, Médecin instruit et Maire de Confolens, renferme tous les éclaircissemens desirables; je le joins à la présente

avec sa Lettre d'accompagnement ; ce fait vient à l'appui de vos Observations, et prouve qu'une Gale rentrée dégénère en une infinité de maladies dont souvent on ne soupçonne point la cause ; que le venin d'une Gale rentrée agit sur le même Sujet, et par gradation, d'une infinité de manières; que.... Je m'arrête, je m'apperçois que je parle Médecine à un Médecin; vous en tirerez mieux que moi les inductions.

J'ai l'honneur de vous saluer,

Signé RUDLER.

CONFOLENS, le 17 Juillet 1807.

Le Maire de la Commune de Confolens,

A M. le Préfet du Département de la Charente, Membre de la Légion d'Honneur.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'AI l'honneur de vous transmettre, ci-joint, l'Observation médicale que vous m'avez demandée, par votre Lettre du 13 de ce mois, relativement à l'usage de l'*Eau de Mettemberg* pour la cure d'un ÉPILEPTIQUE. J'ai extrait mot à mot l'Observation de mon Livre-Journal; elle vous paraîtra un peu longue, mais je n'ai pas cru devoir en retrancher les moindres détails, qui serviront davantage à faire ressortir l'utilité de l'*Eau de Mettemberg*, dont j'ai eu plus d'une fois occasion dans ma pratique de faire une heureuse application, et notamment pour les maladies de la peau...

Je m'estimerais heureux, Monsieur le Préfet, que cette circonstance, etc.

Signé DASSIT.

LE nommé PIERRE PAULET, de la Commune d'Ansac, Arrondissement de Confolens, Département de la Charente, âgé de trente-huit ans, fondeur de profession, d'une haute stature, d'un tempérament bilieux, sec et irritable, au mois de Mai de l'an 1794, étant au service de la République, faisant, comme soldat du 1er Bataillon de la Charente, partie de la garnison de Valenciennes, y fut atteint de la Gale. Envoyé à l'Hospice pour cette maladie, il y fut traité par la Pommade citrine; son éruption disparut, et il continua son service; mais peu de temps après il lui survint, sans cause connue, deux ulcères à la partie inférieure et interne des deux jambes; ces plaies furent traitées et se cicatrisèrent, mais à la moindre marche elles s'ouvraient de nouveau. Ces accidens renouvellés plusieurs fois, lui firent obtenir son congé, qui lui fut donné à Dijon le 10 mai 1796. Rendu au sein de sa famille, il s'est livré aux travaux de sa profession pendant quatre ans, quoique affligé des deux ulcères dont nous avons parlé, et qui le gênaient beaucoup à cause de la station droite qu'il était obligé de garder pour travailler. Résolu de se débarrasser de cette indisposition qui chaque jour devenait plus fatigante, il eut recours à plusieurs moyens qui tous devinrent inutiles. En l'an 1802 il vint me consulter, je fus étonné du mauvais caractère des plaies qu'il me présenta; mais ayant réfléchi sur la cause qui pouvait donner lieu à des ulcères de cette nature, j'osai lui promettre guérison, croyant n'avoir à combattre que le vice psorique. En effet les bains, le régime, les dépurans pris dans la classe des végétaux et des minéraux (le soufre seulement) furent administrés à l'intérieur et à l'extérieur. Les ulcères furent simplement pansés avec le Cérat soufré, la guérison parut suivre de près ce traitement, et quinze jours de l'emploi de ces remèdes suffirent pour lui rendre les jambes nettes, et le malade semblait jouir d'une santé parfaite. Il reprit ses travaux et s'y est livré pendant six mois, sans

ressentir la plus légère altération dans sa santé. Après cette époque, il a éprouvé parfois de légers *tournoiemens de tête* qui ne lui ont pas occasionné la moindre inquiétude.

En 1803, au mois de Juin, il fut subitement frappé par un accès d'*Epilepsie*, sans que l'on pût en deviner la cause (le malade est naturellement sobre et ne se livre à aucun excès). On attribua cet accident à une indigestion; quinze jours après la même scène se renouvella et eut lieu tous les mois, tous les quinze jours. L'on reconnut alors la nature de la maladie; mais comme dans ce pays le peuple pense que cette affection tient à une origine céleste, on adressa des vœux à tous les Saints du Paradis pour fléchir la divine Puissance; mais elle fut vainement sollicitée. La maladie n'en fit pas moins tous les progrès imaginables, et les accès avaient lieu deux et trois fois tous les quinze jours.

Le malade désespéré me fit appeler auprès de lui, afin de l'aider à mourir si je ne pouvais le guérir (ce sont ses propres expressions); je fus surpris de l'état déplorable où je le trouvai, et en ma présence et celle d'un Chirurgien qui m'avait accompagné, il eut un accès qui dura près d'une demi-heure. Je pensai que l'humeur psorique jouait un grand rôle dans cette maladie; je mis tout en œuvre pour la combattre de nouveau. Après les bains, les anti-spasmodiques, les excitans à la peau employés de toutes les manières, nous tentâmes à rouvrir les plaies des jambes, mais ce fut sans succès; nous cherchâmes d'inoculer la Gale par tous les moyens connus; la contagion ne put avoir lieu.

Enfin nous eûmes recours à l'*Eau Anti-psorique de M. Mettemberg*, que nous avons seulement employée en frictions alternées avec les bains domestiques pris à une douce chaleur. Quel a été notre étonnement, quand, après l'emploi de deux de ses bouteilles, nous avons vu la peau se recouvrir de *boutons de Gale*, et le malade sentir un bien-être intérieur qu'il n'avait pas encore éprouvé depuis deux ans : l'éruption fut complette, et cinq bouteilles de cette *Eau*, sans autres secours, puisque ceux employés déjà avaient été inutiles, ont suffi pour mettre fin à cette cruelle maladie, et donner la santé à ce malheureux qui en jouit depuis trois ans, sans qu'il ait ressenti le plus léger retour d'une maladie qui faisait son tourment et le désespoir de sa famille. Il a repris ses travaux, il ne lui reste qu'un peu de mélancolie qui tient autant à son tempérament qu'à la maladie primitive. Il y a un an qu'il a pris un exutoire au bras, moyen de précaution seulement, sans qu'il ait été commandé par aucun accident.

Sans m'étendre sur la vertu de l'*Eau de M. Mettemberg*, je dirai seulement que cette Observation est bien faite pour encourager tout Médecin qui aurait occasion d'en prescrire l'usage pour la même maladie.

Signé DASSIT, D. M. M.

A Confolens, le 17 Juillet 1807.

Vu *pour la Légalisation de la signature de M.* Dassit, *Docteur en Médecine et Maire de la Ville de Confolens*,

Le Préfet du Département de la Charente,

Signé, RUDLER.

SUCCÈS ANTÉRIEURS.

Port-Nord-Ouest, Ile-de-France, le 20 Pluviose an 11.

A M. Mettemberg.

Monsieur,

Je profite de l'occasion d'un de mes amis qui part de cette Colonie, et qui a le projet de se rendre à Paris, pour vous donner quelques détails sur les effets qu'a produits votre *Spécifique* sur moi et deux autres personnes qui l'ont employé. Je ne doute pas que vous n'appreniez avec plaisir combien votre Remède a conservé sa bonne qualité, quoiqu'il ait traversé les mers.

Il y avait, depuis environ quatre mois, sept bouteilles de votre *Eau* entre les mains de quelqu'un qui n'avait pu s'en défaire. Ayant fait cette découverte, je me suis procuré la totalité du Remède, et l'ai de suite éprouvé sur moi-même et sur deux autres personnes : les résultats ont été on ne peut plus satisfaisans. Nos Médecins, quoique peu partisans des nouveautés, sont forcés de convenir que l'usage de ce *Spécifique* sera d'un très-grand secours dans cette Colonie, où les trois quarts des maladies ne sont occasionnées que par des Dartres ou Gales répercutées, etc.

Signé Dinnemartin, *ancien Capitaine de Navire, et Juge de Paix à l'Ile-de-France.*

Paris, le 29 Brumaire an 9.

A M. Mettemberg.

Depuis environ trois mois, Monsieur, ma fille a suivi la méthode que vous avez indiquée : nous sommes à la dixième bouteille, nous n'appercevons aucun changement. Vous annonciez cependant, par vos feuilles, que ces maladies ne pouvaient tenir à l'efficacité de votre Remède. J'ai passé plusieurs fois chez vous, je n'ai pas eu le plaisir de vous y voir; je vous ai fait prier par votre domestique de vous donner la peine de passer chez moi : vos grandes cures vous en ont sans doute empêché. Dites-nous donc, Monsieur, par un mot d'écrit, puisque l'on ne peut vous trouver chez vous, si nous devons rendre authentique combien peu votre Remède nous a été utile, à moins que vous ne préfériez me donner un rendez-vous.

Signé *****, *rue des Quatre-Fils, au Marais.*

Nota. A cette époque, l'Auteur ne quittait pas l'hospice de la Maternité, à raison de ses Expériences officielles, et avait abandonné toute affaire particulière; cependant, cette lettre extraordinaire lui ayant été remise, il se rendit chez le cit. ***** pour s'expliquer avec lui et sa fille. Il a été démontré et confirmé que cette jeune personne avait employé dix bouteilles de la Quintessence Anti-psorique, sans porter aucune diminution dans sa maladie; elle n'a pas éprouvé d'effet plus sensible que si elle s'était lavée avec de l'eau ordinaire, seulement sa peau est devenue plus blanche; il ne lui est pas sorti un seul bouton; elle n'a éprouvé aucune sueur; elle a vécu à son ordinaire.

Cette observation confirme que ce Remède agit par absorption cutanée, qu'il n'est pas un rubéfiant ou vésicatoire, qu'il n'établit d'éruption que dans les cas de vice psorique; que si une autre cause produit les mêmes accidens, ils ne sont plus de sa compétence; qu'il n'est pas, vulgairement dit, *une selle à tous chevaux*; mais que surtout il ne nuit pas, en l'employant comme indicatif dans les cas occultes, douteux ou désespérés.

Les imprimés de *Mettemberg* annoncent que l'effet indicatif est prouvé après l'usage de quelques bouteilles; en n'insistant pas, on s'épargne des dépenses superflues.

Évreux, le 8 prairial an 10.

Rapport du Comité médical et de vaccine, Au Préfet du Département de l'Eure.

Vous avez reçu du citoyen Mettemberg divers imprimés relatifs à son Eau anti-psorique; vous nous les avez fait passer, avec invitation d'en constater les effets. Chacun de nous s'est empressé de faire l'application de cette Eau, suivant les circonstances qui se sont offertes. De l'ensemble de nos opérations, il résulte que les *Gales récentes*, ou *invétérées*, ou *répercutées*, ou même *dénaturées*, éprouvent les effets les plus avantageux de cette Eau, et qu'elle peut être préférée à tous les remèdes d'usage ordinaire, sauf quelques modifications que la pratique seule peut indiquer. Nous croyons que ce serait un grand service à rendre à vos administrés, que de leur faire connaître cette Eau, et d'en indiquer le dépôt établi à Evreux. Nous avons l'honneur de vous saluer. *Signé* Maheux, Brouard, Goulliard, Desfeux. — Pour copie conforme. — *Pr le Secrétaire général.* — *Signé* Moynet.

Extrait du Courrier de Brest, du 3 Messidor an 11.

« Le citoyen Lévêque, *Pharmacien*, croit devoir prévenir ses Concitoyens que l'Eau anti-psorique » de Mettemberg, qui compte déjà un si grand nombre de partisans, même parmi les Médecins » instruits, vient encore d'obtenir l'assentiment des *Membres du Conseil de salubrité* de ce port, qui » se sont assurés de son efficacité, par de nombreuses expériences; ils ont encore attesté que l'usage

» de ce remède n'avait aucun inconvénient. » Les procès-verbaux des expériences faites à Brest, à l'hôpital principal de la Marine, sont signés des citoyens DUPRÉ, PICHON, DUBREUIL, DURET, BILLARD et THAUMUR, *Membres du Conseil de santé maritime.*

Monflanquin, le 20 floréal an 11.

A M. Mettemberg.

Un citoyen de cette ville, ayant consulté M. DUBOIS, *Professeur de la Clinique externe de l'Ecole de Médecine de Paris :* celui-ci lui conseilla l'usage de l'Eau anti-psorique de METTEMBERG. Les effets surprenans qu'elle a produits, et dont il vous sera rendu compte incessamment par le citoyen *Saint-Bris*, Officier de santé de cette ville, ont réveillé l'attention d'un nombre infini de personnes qui se trouvent attaquées du vice psorique, etc. *Signé.* BOUY, *Pharmacien.*

Au Quartier-général du Cap, le 20 ventôse an 11 de la République.

A M. Mettemberg.

J'ai reçu, mon cher confrère, par le navire *la Dorothée*, l'envoi que vous m'avez fait de votre Quintessence anti-psorique; je vous remercie beaucoup de m'avoir fait cet envoi, qui m'a mis à même de satisfaire aux diverses demandes qui m'ont été faites.

La facilité avec laquelle on use de votre remède, le peu de gêne et de précaution qu'entraîne son usage, sont causes que, malgré la guerre et notre position, il s'en fait un débit assez considérable, etc. *Signé* TRABUC, *Chirurgien en chef de l'Armée de Saint-Domingue.*

Bourbonne-les-Bains, le 13 Thermidor an 10.

A M. Mettemberg.

J'ai le plaisir de vous envoyer le prix de quinze bouteilles de votre Quintessence anti-psorique; leur usage a été suivi d'un heureux succès. J'en ai laissé quelques bouteilles, avec remise, à deux militaires, dont l'un, affecté d'une gale humide, est sorti de l'hôpital totalement guéri; le second a éprouvé de ce remède beaucoup de soulagement pour des douleurs présumées de la compétence de la Quintessence. Il serait très-avantageux pour les militaires et même pour le Gouvernement, que celui-ci voulût bien faire quelque sacrifice d'argent, pour que votre salutaire et efficace moyen de guérison pût leur être administré, etc. *Signé* MONTROL, *Médecin de l'Hôpital.*

Bourges, le 18 thermidor an 12.

À M. METTEMBERG.

MONSIEUR,

C'EST à l'Hôpital général de notre ville, et sous les yeux des Chirurgiens que j'y avais convoqués, que j'ai fait faire l'expérience publique de votre Quintessence sur quatre petits malades infectés du vice psorique. Nous les avons suivis alternativement pendant leur traitement, et avons été assurés de leur guérison. On avait même demandé une bouteille, qui fut remise à un Pharmacien-Chimiste pour en faire la décomposition, et qui déclara n'y avoir rien trouvé de contraire.

J'ai l'honneur, etc.

Signé ROCHETTE, *Docteur en Médecine.*

Le citoyen METTEMBERG, Officier de santé à Paris, croyant que mon opinion sur sa conduite, ses mœurs, et les succès qu'il a obtenus comme Officier de santé, peut lui être utile, je me plais à déclarer ce qui suit :

Le citoyen *Mettemberg* est né à Sainte-Croix-aux-Mines, département du Haut-Rhin; il appartient à une famille très-honnête et qui jouit de l'estime publique. Après avoir été attaché aux armées comme Officier de santé, le citoyen *Mettemberg* s'est marié à Sainte-Marie-aux-Mines, et s'est fait connaître par la découverte d'une Eau qu'il compose, et qui a la propriété particulière d'extirper les vices psoriques les plus invétérés. Dans le temps où j'étais Commissaire central du département des Vosges, le citoyen *Mettemberg* a guéri, dans ce département, un grand nombre de personnes qui avaient des maladies de peau et des ulcères invétérés : depuis qu'il est fixé à Paris, plusieurs de mes amis ont fait usage de cette Eau anti-psorique avec le plus grand succès.

Je dois au surplus à la justice et à la vérité de déclarer que le citoyen *Mettemberg* a toujours fait preuve d'une grande délicatesse, d'un désintéressement rare, et que sa moralité est inattaquable.

Signé DIEUDONNÉ, *Tribun.*

Paris, le 10 ventôse an 9 de la République.

ADANSON, de l'Institut national,

Au Citoyen FRANÇOIS (DE NEUF-CHATEAU), de l'Institut national, et Membre du Sénat-Conservateur.

Mon cher et illustre Collègue,

C'est avec un vrai plaisir et une satisfaction complète, que j'ai reçu avec votre bonne lettre, le citoyen METTEMBERG, Officier de santé : on profite avec les hommes aussi instruits que cet Officier ; je l'ai entendu avec tout l'intérêt que peut inspirer sa méthode curative de la maladie psorike, et elle m'a paru mériter d'être encouragée et substituée à toutes les pratikes routinières et insuffisantes qui ont été usitées jusqu'à ce jour.

Permettez-moi de vous remercier de m'avoir procuré la connaissance d'un homme util, et de vous en marker ma satisfaction : c'est ajouter à tant d'autres obligations qui m'attachent à vous.

Salut et respect.

Ce 4 ventose an 8. *Signé* ADANSON.

NOTA. Des milliers de faits avérés et de succès constans de la véritable *Quintessence anti-psorique* ou *Eau de Mettemberg*, qui ont eu lieu sur différens points de l'Empire, et même à l'Étranger, *viennent à l'appui de toutes les Expériences officielles.*

RÉSUMÉ historique de l'Origine de cette Découverte, depuis l'an 2 jusqu'à l'an 1807.

EN l'an 2, le Gouvernement invita tous les Officiers de Santé à rechercher et à présenter *le Moyen le plus sûr, le plus simple et le plus efficace possible* pour guérir la Gale parmi les Soldats, et à s'occuper en même temps de la découverte d'un Moyen de prévenir l'introduction de la Gale dans les Armées.

En l'an 3, Mettemberg, attaché au Quartier-général de l'avant-garde de l'Armée du Rhin, en qualité de Chirurgien en Chef de la 140me DEMI-BRIGADE, qui faisait partie de la Division du brave Général DESAIX, avait déjà ébauché la Découverte desirée ; et, conformément à l'invitation faite par le Comité de Salut public, il s'empressa de faire part de ses premiers succès, et d'envoyer *la Recette* ou *Composition formulée de son Remède*, au Comité militaire. Il a entre les mains la preuve que la Commission des Secours publics renvoya *cette Recette* à la Commission de Santé, pour l'examiner : mais depuis cette époque il n'en reçut plus de nouvelles. Cette circonstance le décida à garder désormais le silence sur la Composition première de son Spécifique, depuis perfectionnée par lui et tenue secrète, en attendant une occasion plus favorable pour représenter sa Découverte sous la forme de l'observation et de l'expérience exclusivement.

En l'an 8, S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, considérant que l'expérience était la base des connaissances certaines et le fondement de tous les succès en Médecine, autorisa Mettemberg à faire des Expériences

publiques dans les Hospices de Paris, pour prouver l'efficacité de sa Découverte anti-psorique.

En l'an 1806 et en l'an 1807, S. Exc. Monseigneur DE CHAMPAGNY, alors Ministre de l'Intérieur, ordonna que les Expériences publiques sur cette Découverte fussent renouvelées dans les Hospices de *Lille*, de *Lyon*, de *Strasbourg* et ensuite de *Saint-Denis*. D'après les instructions positives de ce Ministre, en date du 31 Mai 1806, ce n'était point des argumens mais des *faits* que le Gouvernement demandait; et les Commissaires devaient se borner à constater l'état des Malades soumis à l'application de *la Quintessence anti-psorique* ou *Eau de Mettemberg*.

L'Auteur a satisfait, *à ses frais*, à tout ce qu'on a voulu; et les Procès-verbaux de ces diverses Expériences, ordonnées par l'Autorité légale, ont constaté, de la manière la plus authentique, la puissante efficacité de sa Découverte. Ces Procès-verbaux font notamment foi qu'il s'est *inoculé* impunément la Gale; qu'il a rendu, aux Armées, des Conscrits que personne n'osait toucher et dont la Commission spéciale avait pronostiqué la mort. Il est constant, d'après ces Procès-verbaux officiels, que MM. les Médecins-Commissaires ont tous reconnu les *faits*, et que les succès de son Procédé particulier sont constatés par leurs signatures.

Dans cet état de choses l'Auteur a continué et continue encore de se charger de guérir, par crises naturelles, toute espèce de Gale parmi les Soldats, sans les soustraire à leurs services journaliers, et sans occasionner la perte du linge.

Pour Précis des principaux Faits consignés dans les Procès-verbaux journaliers des Expériences publiques, déposés dans les Bureaux de Son Excellence LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, et dans les Pièces authentiques qui sont entre mes mains.

Certifié par moi METTEMBERG (JOSEPH), *fils de l'ancien Maire de* SAINTE-CROIX-AUX-MINES, *Département du Haut-Rhin ; Elève du ci-devant Collége Episcopal de* Molsheim, *et successivement Elève en Médecine, Chirurgie et Pharmacie des Hôpitaux militaire et régimentaire de* Sélestatt; *ancien Chirurgien-Major dans les Armées de la République, Commissionné d'après la Loi, et Licencié par suite d'infirmités provenantes des fatigues et des blessures de la Guerre ; l'un des Officiers de santé militaires, invités par le* GOUVERNEMENT, *à rechercher et à présenter* le moyen le plus sûr, le plus simple et le plus efficace possible pour la guérison de la Gale; *Inventeur de la* Méthode par absorption cutanée, *pour reconnaître, guérir et prévenir les Maladies internes et externes de* cause psorique ; *Chirurgien-Major de la Maison et Garde du Sénat-Conservateur ;* demeurant à présent rue d'Enfer, N° 11, près la grille du jardin du LUXEMBOURG.

N. B. Après avoir rempli avec empressement et à ses frais toutes les nouvelles formalités prescrites par Son Excellence LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, et après avoir surmonté les obstacles et les difficultés présentés par les circonstances, *Mettemberg* doit encore observer que les doutes qui ont été élevés sur la composition invariable de la *Quintessence Anti-psorique* et sur la sûreté de son application, provenaient, tant des contre-façons qui en ont été faites en différens pays, que de la perfidie de ceux qui, changeant l'indication médicale de l'Auteur, ont administré *intérieurement* un Remède que cet Auteur n'a destiné que pour la PEAU. *Mettemberg* n'est responsable des effets de son Remède, qu'autant qu'il est pris chez lui, ou chez ses Préposés-Dépositaires, et lorsqu'en outre il est administré selon la Méthode par lui indiquée.

« Pour qu'un Médecin puisse se promettre des résultats certains d'un médicament qu'il prescrit, il faut qu'il soit de bonne
» qualité, qu'il n'y ait pas eu d'infidélité dans la préparation, qu'il n'ait pas été falsifié, que le malade ne le répugnant
» point, le prenne de la manière ordonnée et suive le régime convenable ; enfin il faut que par des expériences multipliées
» il ait produit les effets qu'il en attend et que l'indication de la maladie ait été bien saisie ». Or toutes ces circonstances se rencontrent dans la véritable *Quintessence Anti-psorique* ou *Eau de Mettemberg*.

Au surplus, si l'on suppose que le *secret* de la composition du Remède consiste essentiellement à allier, neutraliser et combiner convenablement un ou plusieurs poisons; si la préparation de la *Quintessence de Mettemberg* ne peut jamais devenir une opération populaire; si l'intérêt public exige même que l'Auteur continue quelque temps la préparation de son Remède, avant de l'abandonner à ses Collègues et aux Pharmaciens; si presque tous les Remèdes aujourd'hui les plus accrédités ont été tenus secrets par leurs Auteurs pendant un certain temps; s'il n'est peut-être pas un Apothicaire qui n'ait son secret ou qui ne vende celui de quelques Médecins; si la Chirurgie et la Pharmacie étaient autrefois exercées par les Médecins; si dans les Corps armés la Médecine et la Pharmacie sont encore exercées par les Chirurgiens-Majors; si les lois nouvelles permettent même aux Officiers de santé des campagnes de fournir à leurs malades des médicamens simples ou composés; si le Mode de l'application est partie intégrante et inséparable de la *Quintessence Anti-psorique;* si l'on reçoit avec la bouteille l'Instruction pour son emploi; si le tout est revêtu du cachet, de l'adresse et de la signature de l'Inventeur; si cette *Quintessence* n'est point sujette à s'altérer, et peut être transportée dans tous les pays en conservant toutes ses bonnes qualités; si c'est sur l'Auteur seul que repose toute la responsabilité; si enfin l'on accorde des encouragemens et des Brevets d'invention, dans toutes les parties des Sciences et des Arts, excepté en Médecine; *il est à la fois naturel et nécessaire* que METTEMBERG ne divulgue point la composition de son Remède, et qu'il tienne entre ses mains l'Invention qu'il s'honore d'avoir faite dans une des parties les plus négligées de sa Profession.

PARIS, an 1807. Mettemberg

De l'Imprimerie de COURCIER, Quai des Augustins, n° 57.